



RECUEIL DES ACTES

ADMINISTRATIFS

N°81-2010-031 SPECIAL

JUILLET 2010

PUBLIÉ LE 12 JUILLET 2010



PRÉFECTURE DU TARN

NUMERO SPECIAL

Recueil

des Actes

Administratifs

2010

**DELEGATION DE SIGNATURE à Mme Béatrice STEFFAN
secrétaire générale de la préfecture du Tarn**

Sommaire affiché le 12 juillet 2010

RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PREFECTURE

SOMMAIRE

Les extraits d'actes inscrits au sommaire peuvent être consultés au bureau d'accueil de la préfecture du Tarn ou sur le site internet de la préfecture du Tarn à l'adresse suivante :
www.tarn.gouv.fr (rubrique - publications)

Arrêté du 9 juillet 2010 portant délégation de signature à Mme Béatrice STEFFAN
secrétaire générale de la préfecture du Tarn



SECRETARIAT GENERAL
N° SG 04.2010

PRÉFECTURE DU TARN

**Arrêté du 9 juillet 2010
portant délégation de signature
à Mme Béatrice STEFFAN, secrétaire générale de la préfecture du Tarn**

La préfète du Tarn,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
- Vu le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 portant charte de déconcentration ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements et notamment ses articles 20 et 43 (délégation de signature) d'une part et 22 et 23 (performance et budget) d'autre part ;
- Vu le décret du Président de la République du 11 juin 2009 portant nomination de Mme Marcelle PIERROT en qualité de préfète du Tarn;
- Vu le décret du Président de la République du 18 juin 2010 portant nomination de Mme Béatrice STEFFAN, administratrice civile hors classe, en qualité de sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture du Tarn,

arrête

Article premier - Délégation de signature est donnée à Mme Béatrice Steffan, secrétaire générale de la préfecture du Tarn, à l'effet de signer tous les arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant des attributions de l'Etat dans le département du Tarn à l'exception :

1. des réquisitions de la force armée,
2. des réquisitions du comptable public,
3. de la saisine de la juridiction compétente en vue du contrôle de légalité des actes des collectivités territoriales,
4. de la saisine de la Chambre régionale des comptes,
5. de tout acte relevant de la procédure d'élévation de conflit.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice Steffan, la délégation qui lui est consentie sera exercée par M. Jacques Troncy, sous-préfet de Castres.

Article 3 - L'arrêté préfectoral du 25 juin 2010 portant délégation de signature de la préfète du Tarn à M. Jacques Troncy, secrétaire général par intérim, est abrogé.

Article 4 - La secrétaire générale de la préfecture, le sous-préfet de Castres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Albi, le 9 juillet 2010



MARCELLE PIERROT